

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

### **1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023**

Chers Actionnaires,

Vous trouverez dans le présent rapport d'activité l'ensemble des informations relatives à la période du premier semestre 2023. Les appréciations qualitatives et relatives au contexte et au déroulement des opérations sont renseignées dans la première partie.

Toutes les informations financières relatives à la période sont disponibles dans l'annexe comptable jointe.

#### **1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre du premier semestre 2023.

Pour rappel Dolfines est une entreprise de prestation de services qui déploie son expertise technique auprès des acteurs des énergies conventionnelles et renouvelables. Ce savoir-faire est valorisé auprès de ses clients sous la forme de prestations d'assistance technique, d'inspections, d'audits, de formation, de gestion de projet et d'ingénierie organisées autour des deux pôles opérationnels qui sont l'Oil & Gas (O&G) et l'éolien offshore.

Fort de notre expertise et de notre capacité d'innovation, notre ambition est d'être reconnu comme la référence d'expertise technique et de conseil auprès des acteurs du secteur énergétique afin de les accompagner à atteindre leurs objectifs d'excellence opérationnelle.

Nous fournissons des prestations techniques adaptées et personnalisées qui ont pour objectif d'accompagner nos clients à améliorer la performance et la fiabilité de leurs actifs industriels en déployant des solutions appropriées.

L'entreprise se situe dans un secteur stratégique, qui est en pleine mutation, faisant face aux enjeux majeurs de la nécessaire décarbonation d'une demande croissante en énergie. L'industrie des énergies est constituée d'une multiplicité d'acteurs historiques et nouveaux faisant face à des contraintes techniques, opérationnelles et financières nécessitant adaptabilité, flexibilité, créativité, technicité et rigueur. Ce contexte offre des opportunités de développement importantes pour notre entreprise qui se restructure actuellement pour mieux les saisir.

##### **1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société durant la période écoulée.**

Le 1<sup>er</sup> semestre 2023 enregistre un chiffre d'affaires de 1,2 M€ contre 2,4 M€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Le niveau d'activité trop faible, les charges de personnel trop élevées et les charges financières importantes liées aux modes de financement de nos pertes récurrentes expliquent la performance de l'entreprise au premier semestre 2023.

Constatant ces résultats, la Direction a décidé de mettre en œuvre une restructuration organisationnelle qui a mené au départ de plusieurs cadres de l'entreprise au cours des derniers mois. Cependant nous pensons que ce changement de Direction est essentiel pour préparer le redéveloppement de l'entreprise dans des conditions permettant un retour à l'équilibre des comptes dans les mois à venir.

o **Energies conventionnelles**

Le chiffre d'affaires réalisé par le pôle O&G sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 est de 1.143.048 euros, en baisse de 53% par rapport au S1 2022.

Les métiers du forage et du puits sont le cœur d'activité historique de l'entreprise. Nous déclinons notre expertise dans ce domaine au travers de trois typologies de services qui sont l'inspection et l'audit de rig de forage, l'assistance technique et l'ingénierie de solutions de forage par notre bureau d'études. Le nombre de rigs de forage en activité, qui est lui-même fonction du prix du brut, est la variable macro-économique qui influe le plus directement sur l'activité du pôle d'activité O&G.

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Inspections et audits : 511.091 € (45%)
- Assistance technique : 605.280 € (53%)
- Etudes et Ingénierie : 26.677 € (2%)

Si le nombre global d'inspections au premier semestre 2023 est resté stable par rapport au premier semestre 2022, la plupart des projets exécutés au cours de cette période ont malheureusement été de plus courte durée expliquant ainsi la baisse du chiffre d'affaires.

Ces résultats décevants s'expliquent aussi et surtout par le départ de plusieurs membres de l'équipe en début d'année. Ces départs ont été destructurants pour la gestion de l'activité, se traduisant notamment par une suspension de notre certification API Q2 à la suite du dernier audit annuel.

Nous avons également souffert de retards et d'annulations de contrats d'inspections attribués au Koweït et en Inde, et d'une faiblesse structurelle de la demande de nos clients traditionnels sur le métier du forage en assistance technique.

Malgré ces revers organisationnels, l'entreprise jouit d'une très bonne réputation auprès de nombreux grands comptes (TotalEnergies, ExxonMobil, ENI), avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années et qui continuent de faire appel à nos services de manière régulière. Notre longue expérience dans un domaine technique de niche, le professionnalisme de nos équipes, ainsi qu'un positionnement géographique stratégique au Moyen Orient via une succursale à Abu Dhabi et en Amérique Latine via une filiale au Brésil sont nos atouts principaux et cela se traduit par quelques victoires commerciales importantes.

Dans le secteur de l'offshore profond par exemple, nous avons renforcé notre position et notre réputation dans l'industrie en décrochant trois contrats avec des compagnies pétrolières internationales renommées au Brésil, dans le golfe du Mexique et en Malaisie. Nous avons également obtenu un contrat cadre pluriannuel avec un opérateur majeur en Égypte, étendant ainsi notre présence dans la région MENA. Nous avons notamment obtenu des contrats avec des compagnies pétrolières internationales en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Toutefois, certains de ces contrats ne contribueront aux recettes qu'à partir du second semestre 2023.

- **Energies renouvelables**

Le chiffre d'affaires du pôle Eolien offshore s'élève à 31.395 € au premier semestre 2023.

L'activité de prestation de services dans le domaine des énergies renouvelables est embryonnaire au sein de Dolfines, qui est entré dans ce domaine en 2016 par le biais de la R&D et qui a entériné sa diversification vers l'éolien avec l'acquisition de 8.2 France en septembre 2021.

Bien que faible ce chiffre d'affaires traduit la signature d'un premier contrat de prestation de service dans l'éolien offshore français pour Dolfines et concerne la mise en place d'un contrat d'assistance technique avec un acteur majeur du secteur en France. Ce contrat d'un an, renouvelable, a débuté le 15 avril 2023. Il marque la première étape de notre implantation sur ce marché.

- **Ingénierie & Technologies**

Au cours de cette période, l'activité du bureau d'études s'est principalement focalisée sur le projet OHMe. Ce projet porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes.

L'outil a le potentiel de diminuer significativement les coûts de la maintenance lourde, sur pâles et nacelles, et les risques associés et va ainsi contribuer à une réduction du LCOE de l'éolien en mer.

Afin de développer l'ingénierie de détail de la solution, la société a présenté un budget de 3.073.232 € qui a été entièrement retenu pour obtenir un financement de l'ADEME qui prendra la forme d'avances remboursables et/ou de subventions à hauteur de 2.085.452 € (1,6M€ sous forme de subventions et 0,5 M€ sous forme d'avances remboursables en cas de succès commercial) et sera versé au fur et à mesure des travaux sur OHMe.

Ce projet a démarré en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, pour un aboutissement en début 2025. A ce jour nous pouvons acter :

- La fin du FEED pour le projet OHMe. Cette étude a permis de définir les besoins auprès des acteurs de l'éolien offshore et d'effectuer un prédimensionnement de l'outil en version statique et dynamique.
- Le démarrage des études de détail pour la version statique sur plateforme autoélévatrice du OHMe. La priorité a été donnée à cette version statique car le marché de l'éolien fixe existe déjà et est à la recherche de solutions économiques comme le OHMe pour installer des pâles ou faire la maintenance des éoliennes de 10MW et plus.

L'ADEME a fixé l'étape clé n°1 sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mai 2023. Un état récapitulatif des dépenses engagées durant cette période a été déposé auprès de l'ADEME qui l'a accepté dans son intégralité.

Par ailleurs, trois pré-études ont été menées pour des flottes majeurs pour une utilisation de OHMe sur leur flotteur.

## **1.2 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Malgré la restructuration en cours, les pertes chroniques et persistantes de l'entreprise impactent négativement la trésorerie de l'entreprise. Notre niveau de trésorerie est trop faible et est d'autant plus fragilisée par son endettement important.

La pérennité à court terme de l'entreprise nécessite :

- 1- Une restructuration opérationnelle rapide dont les axes principaux sont décrits dans la section ci-après,
- 2- La monétisation rapide des actifs non utilisés (SEDLAR) et/ou de la propriété intellectuelle développée au cours des 10 dernières années
- 3- Une réduction ou restructuration de la dette financière qui atteint des niveaux trop élevés pour la taille de l'entreprise
- 4- Une participation des filiales générant de la trésorerie excédentaire pour financer la restructuration du Groupe
- 5- L'apport d'argent frais sous forme de capital pour financer le BFR que la croissance en cours va générer et stabiliser la structure actionnariale et la gouvernance de l'entreprise.

o **Axes principaux de la restructuration opérationnelle en cours**

Afin de garantir la pérennité de l'entreprise la nouvelle Direction focalise son action immédiate sur cinq axes d'amélioration :

- 1- L'augmentation du chiffre d'affaires qui passe par la redynamisation de l'activité commerciale, la redirection des ressources disponibles sur les prestations à fort potentiel de croissance, et la maximisation du taux d'occupation du personnel opérationnel,
- 2- L'amélioration des marges sur toutes les lignes de services afin de minimiser l'augmentation du BFR qui accompagne cette croissance,
- 3- La réduction des charges de personnel sur les fonctions support qui ne sont pas directement facturables aux clients, couplée à une redéfinition des rôles et responsabilités pour maximiser la productivité des équipes existantes,
- 4- La valorisation des travaux de R&D par le biais d'un spin-off du bureau d'études et de ses actifs ce qui permettrait d'une part de fabriquer et commercialiser nos inventions et d'autre part de rentabiliser l'investissement consenti par l'entreprise sur ces projets,
- 5- L'obtention de financements permettant de renforcer la trésorerie du Groupe à des conditions moins onéreuses pour toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Nous observons d'ores et déjà une amélioration des ventes avec un chiffre d'affaires au troisième trimestre en progression par rapport aux deux trimestres précédents. Nous ciblons une croissance de 20-30% sur le second semestre.

Nous avons également réduit les charges de personnel, à périmètre constant, de >20% entre le début d'année et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 et nous visons une baisse des charges fixes de 10-20% sur la même période.

Cette augmentation du chiffre d'affaires, qui s'opère avec des marges brutes en augmentation sur les métiers de l'assistance technique en particulier, associée à une baisse des charges devrait permettre l'amélioration de l'EBIDTA. Les activités opérationnelles dans les énergies conventionnelles et renouvelables sont rentables.

L'atterrissage que nous projetons pour le second semestre est d'avoir un EBIDTA positif, hors périmètre R&D traduisant ainsi une amélioration notable des finances de l'entreprise. Notre plan de restructuration prévoit un retour à un EBIDTA global positif au cours du deuxième ou troisième trimestre 2024.

- o **Energies conventionnelles**

La business unit Oil & Gas a vu la nomination d'un nouveau Responsable cette année qui a pour objectif de :

- centraliser les opérations de cette BU depuis la succursale d'Abu Dhabi où les coûts opérationnels sont moins importants et où le marché local et régional est dynamique,
- de relancer l'activité d'assistance technique dans les métiers du forage,
- de diversifier l'offre de service en lançant notamment une activité de gestion de projet autour de la re-certification de rig,
- de mettre de l'ordre dans les processus de gestion afin de récupérer la certification API Q2.

La réorganisation en cours autour d'une équipe expérimentée et commercialement active a permis d'établir une tendance haussière avec :

- o Un carnet de commande qui s'établi aujourd'hui à 1,88M€ (hors contrat cadre en Egypte qui a une valeur théorique de 1,8M€ sur deux ans mais sans engagement de volume) ;
- o Un montant total d'offres commerciales en cours de 2,83M€ ;
- o 2,9M€ d'offres émises depuis le début de l'année, soit une augmentation de 10 % du montant des soumissions commerciales par rapport septembre 2022 ;
- o Un taux de conversion autour de 30%

Nous réorganisons également le périmètre de l'équipe commerciale pour se focaliser sur le redéveloppement rapide de l'assistance technique et nous nous appuyons sur les ressources RH de toutes les entités du groupe pour faire face aux enjeux des compétences inhérentes à une activité de services.

- o **Energies renouvelables**

La business unit Eolien Offshore a vu la nomination d'une nouvelle Responsable qui a pour objectif de :

- Créer une business unit qui centralise les activités commerciales et opérationnelles de l'entreprise dans le domaine de la prestation de services aux acteurs de l'éolien offshore,
- de constituer une équipe permettant de répondre aux besoins importants de nos clients sur les problématiques de construction, d'installation, de commissioning, de maintenance et d'opération des projets offshore en France et à l'international,
- de standardiser les processus de gestion afin d'être en conformité avec la certification ISO9001.

Les perspectives de croissance de cette BU sont importantes et suivent le développement rapide de cette industrie en France au cours des 18 derniers mois.

- o Le carnet de commande s'établi aujourd'hui à 187 K€
- o Le montant total des offres commerciales en cours est de 1,34M€

Les demandes que nous recevons de la part des acteurs de ce marché nous laissent penser que cette activité devrait grossir de façon importante dans les mois et années à venir et devrait être un des piliers principaux de notre croissance future.

- **Ingénierie & Technologies**

Nous continuons à travailler sur les études d'ingénierie nous permettant de prouver la pertinence du OHMe pour le marché de la maintenance lourde sur le marché de l'éolien offshore.

Il est devenu essentiel pour l'entreprise de rentabiliser les investissements en R&D importants effectués par l'entreprise sur au cours des dernières années nous cherchons activement des investisseurs ou des partenaires industriels qui seraient prêts à financer la construction d'un premier OHMe soit en standalone, soit en tant qu'équipement intégré à une barge autoélévatrice.

Notre objectif pour les 12 prochains mois est de matérialiser un tel partenariat industriel permettant ainsi à l'entreprise de réaliser ses investissements en matière de R&D.

## **2. ACTIVITE ET PERSPECTIVES DES FILIALES**

Le Groupe est composé de 3 filiales opérationnelles – Dietswell do Brasil, 8.2 France et Aegide International, dont les résultats ne sont pas consolidés ci-dessus. Cependant ces filiales ont une activité et des perspectives importantes pour l'avenir du Groupe, nous vous partageons donc ci-après un résumé des activités et des perspectives associées.

### **2.1 Dietswell do Brasil**

Notre filiale au Brésil n'a pas enregistré d'activité au premier semestre car nous avons focalisé notre attention sur la réduction des coûts cela ayant eu un impact négatif sur l'activité commerciale.

Depuis cet été nous avons réorganisé nos démarches commerciales et avons depuis signé plusieurs contrat d'inspection et d'assistance technique qui devraient générer du chiffre d'affaires au quatrième trimestre et pour le premier semestre 2024.

Notre filiale au Brésil a historiquement axé son activité autour des activités du secteur des énergies conventionnelles, cependant les projets dans le domaine des énergies renouvelables - éolien onshore, éolien offshore et solaire – sont en pleine expansion au Brésil. Nous avons commencé à nous organiser afin d'exploiter les synergies commerciales et opérationnelles entre 8.2 France, spécialiste des énergies renouvelables, et Dietswell do Brasil.

### **2.2 8.2 France**

Au cours du premier semestre 2023, notre filiale 8.2 France a obtenu un chiffre d'affaires de 1,58 M€, celui-ci est stable par rapport au premier semestre 2022.

Le décalage des mises en service de plusieurs champs éoliens au cours de cette période n'a pas permis une augmentation du chiffre d'affaires. Ce décalage opérera un rattrapage au cours du second semestre. Rattrapage que nous avons commencé à constater au cours du 3ème trimestre qui a vu une croissance du chiffre d'affaires de 40-50%.

La stabilisation du chiffre d'affaires associée à une hausse importante des charges salariales depuis le second semestre 2022 s'est traduit par un EBIDTA négatif de 180K€ à fin juin. Cela a eu pour conséquence la fragilisation de la trésorerie de l'entreprise. Pour assurer la pérennité de sa filiale, Dolfines a apporté au cours des 12 derniers mois 477K€ de cash en compte courant d'associé.

A la suite du changement de gouvernance décidé par la nouvelle Direction de Dolfines, c'est désormais le Président Directeur Général de Dolfines qui dirige 8.2 France.

Un plan de réduction des charges et d'apurement des dettes et de remboursement du compte courant a été mis en œuvre. Au cours du dernier trimestre le nombre de salariés dans des fonctions supports a été réduit et les charges de personnel, à isopérimètre, sont en baisse de >20%. Toutes les embauches actuelles concernent le recrutement d'experts directement facturables sur projet et dont le taux d'utilisation est assuré.

L'augmentation de l'activité, la réduction des charges et la mise en place d'un contrat d'affacturage a permis de renforcer la trésorerie de l'entreprise. Le remboursement du compte courant consenti par Dolfines devrait démarrer avant la fin de l'année.

Nous avons également réorganisé l'entreprise autour de deux pôles d'activités principaux : l'inspection et le conseil. Cette réorganisation s'est traduite par la nomination de deux nouveaux business managers dont le rôle est d'assurer la gestion et le développement de leurs activités respectives.

Les performances au 3<sup>ème</sup> trimestre et le carnet de commande actuel laisse supposer une tendance légèrement haussière (+2-5%) du chiffre d'affaires par rapport à 2022. Nous estimons également que les réductions de charges effectuées au cours des 3 derniers mois devraient nous permettre de résorber une grande partie des pertes constatées au premier semestre.

- o **Inspection**

Le pôle inspection regroupe les activités historiques de 8.2 France qui portent principalement sur l'audit technique des parcs éoliens et solaires et dont l'objectif principal est d'assurer la fiabilité, la durabilité et la performance des actifs qu'opèrent nos clients.

Le chiffre d'affaires du pôle inspection constitue 67% de l'activité de l'entreprise au cours de ce premier semestre.

Le principal fait marquant de ce premier semestre est l'augmentation de 62% du chiffre d'affaires générée par les inspections dans le domaine solaire. Le carnet de commande actuel semble indiquer que les inspections dans l'éolien onshore devraient être stables sur 2023, par rapport à 2022.

Nous discutons actuellement avec plusieurs clients afin de sécuriser nos activités d'inspection dans les domaines de l'éolien onshore et solaire par le biais de contrats cadres long termes, nous permettant d'obtenir plus de visibilité sur le carnet de commande et ainsi optimiser le planning de nos experts.

La mise en service des champs éoliens offshore en France constitue l'axe de croissance le plus important pour cette activité dans un avenir proche. Nous continuons par ailleurs à explorer les opportunités à l'international.

- o **Conseil**

Le pôle conseil regroupe les activités de due diligence au cours desquelles nous accompagnons nos clients dans l'évaluation technique et/ou financière des actifs éoliens ou solaires en cours de vente ou d'acquisition. Cette activité embryonnaire pour nous, constitue un levier de croissance futur important.

Le chiffre d'affaires réalisé par la BU Conseil sur le 1er semestre 2023 est de 183 k€.

Sur la partie Due Diligence technique, le semestre a été marqué par une activité de prospection commerciale soutenue afin de développer la notoriété de l'entreprise auprès des développeurs, banques et fonds d'investissement. Ce travail a permis d'être sélectionné sur des missions novatrices comme le closing d'un financement obligataire visant à accompagner le développement d'une entreprise reconnue dans le milieu ENR, ainsi que de remporter plusieurs missions d'importance à réaliser sur le second semestre 2023.



L'activité Conseil a également été marquée par une demande croissante de missions d'analyse de performance des parcs éoliens, réalisées soit dans le cadre de rachat potentiel de projets éoliens, soit dans le cadre de leur exploitation courante afin de confirmer le bon fonctionnement des turbines.

Enfin, des formations techniques ont été commandées par des acteurs majeurs de l'énergie, activité qui est considérée comme un des relais de croissance pour cette Business Unit pour l'année 2024.

Le carnet de commande atteint presque 100K€.

- **Assistance Technique**

L'entreprise développe depuis le début de l'année, en collaboration avec Dolfines une activité d'assistance technique qui est orientée vers la mise à disposition d'experts QA/QC sur les projets de fabrication, construction, installation et commissioning des champs d'éoliennes offshore. Le chiffre d'affaires de cette activité a atteint 327 K€ au premier semestre.

8.2 France a largement contribué à la réalisation du premier projet offshore posé en France Banc de Guérande et continue ses activités avec EDF et GE sur les nombreux projets offshores en cours, dont Fécamp.

Les perspectives à moyen terme sont encourageantes. L'activité Eolien Offshore est en plein essor, laissant présager une augmentation à venir de l'activité dans le domaine de l'inspection et du conseil également.

## 2.3 **Aegide International**

L'acquisition d'Aegide International au sein du Groupe Dolfines s'est opéré le 9 mai 2023. Les chiffres du premier semestre vous sont présentés pour mieux comprendre l'activité de l'entreprise et sa contribution future au Groupe.

Au cours du premier semestre 2023, notre filiale Aegide International a obtenu un chiffre d'affaires de 1,46M€, performance quasiment identique au premier semestre 2022. L'EBIDTA au premier semestre 2023 atteint 85K€ (6%) en baisse de 20K€ par rapport au premier semestre 2022. Cette baisse s'expliquant essentiellement par une augmentation de la sous-traitance.

L'activité d'Aegide International se concentre sur le métier QHSE et s'articule autour de trois offres de services distinctes – Audit, Conseil, et Formation – chacune représentant approximativement un tiers du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le carnet de commandes à fin octobre atteint 1,4M€. Il y a 2,2M€ d'offres commerciales en cours avec un taux de conversion qui se situe entre 35 et 40%, démontrant ainsi que nos offres répondent bien aux attentes et besoin exprimés par nos clients.

- **Audit**

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité d'audit Aegide international sur le 1er semestre 2023 est de 427€ contre 524€ pour la totalité de l'exercice 2022. Soit près de 81% du chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

Il est divisé à parts relativement égales entre les activités liées au référentiel MASE (audits de certification, audits blanc et accompagnement) et les prestations d'audits HSE tierce-partie.

L'activité MASE est en forte expansion sur le début de l'année 2023, grâce à l'augmentation du nombre d'auditeurs dans notre réseau et l'amélioration de notre visibilité et notre



réputation sur ce segment. Nous travaillons avec plusieurs grands comptes intervenant dans les métiers connexes à l'énergie et la pétrochimie, ayant des besoins de certification couvrant plusieurs agences sur tout le territoire français.

A l'inverse de l'activité MASE les audits tierce-partie sont majoritairement effectués à l'international. Nous constatons une reprise de l'activité après la période du COVID, et recevons des sollicitations nombreuses d'industriels dans le cadre d'appels d'offres. Plusieurs contrats ont été signés avec des grands comptes dans le domaine minier, dans le marché de la recharge de véhicule électrique et dans le secteur de l'énergie avec l'obtention d'un marché cadre pour un gestionnaire du réseau de transport d'électricité impliqué sur les projets d'interconnexion des champs éoliens offshore français.

- o **Conseil**

Le chiffre d'affaires réalisé par le département conseil atteint 594K€ au 1er semestre 2023.

Nous intervenons sur des problématiques de management pour le compte de clients industriels nécessitant un accompagnement sur le changement de leur culture sécurité, la mise en œuvre d'un système de management QHSE, en management de transition dans des entreprises en transformation, sur de la revue de l'ingénierie de sécurité dans les phases de conception d'usines GNL, ou tout simplement de la supervision HSE dans le cadre d'un projet de construction.

Cette année, nous sommes intervenus en France sur les projets de construction du Grands Paris, sur les chantiers d'éolien offshore de Dieppe, auprès du gestionnaire du réseau de transport d'électricité, ou en accompagnant les projets industriels d'un acteur industriel majeur de l'hydrogène. A l'étranger nous sommes intervenus au Gabon et en Guinée-Conakry auprès d'opérateurs portuaires et au sein de projets miniers.

Notre activité de conseil vient souvent en complément de nos activités d'audit ou de formation, ces prestations ponctuelles mettant en exergue les besoins d'accompagnement plus long terme de nos clients.

- o **Formation**

Le chiffre d'affaires réalisé par le département formation sur le 1er semestre 2023 atteint 450K€ et est stable rapport à 2022.

Les clients sont essentiellement des groupes multisites internationaux ou des ETIs en croissance exposés à des opérations à haut risque dans les secteurs de l'industrie, la construction, le minier ou l'agro-alimentaire. Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, les clients captifs de la BU formation opèrent en France et à l'international, principalement en Afrique. L'implantation locale et européenne est faible et constitue une perspective intéressante de développement.

Nos formations peuvent être segmentées en trois catégories distinctes : 1) formations certifiantes sur le volet management (NEBOSH, IOSH, IEMA), 2) formations sur étagère développées sur la base de notre expertise, 3) modules sur mesure nécessitant un volet d'ingénierie pédagogique.

Nous avons continué à faire vivre nos partenariats stratégiques avec des organismes certifiants reconnus à l'international qui contribue au bon rayonnement de nos produits et nous permettent d'atteindre de nouvelles cibles à qui nous pouvons vendre d'autres produits Aegide par effet rebond :

Nous poursuivons aussi nos actions en faveur de la qualité et l'amélioration continue des produits et services mis à disposition de nos clients par le maintien du système QHSE de l'entreprise avec notre Certification ISO 9001 et le renouvellement du Label Qualiopi.

Nous traçons d'ailleurs de manière continue la satisfaction de nos apprenants et donneurs d'ordre dont le taux se maintient sur ce premier semestre au-delà des 90%.

La consolidation et la structuration du département formation d'Aegide International, combiné au rachat opéré en mai dernier par le Groupe Dolfines nous permettent d'envisager des perspectives d'avenir engageantes en particulier sur les secteurs éolien et pétrolier où nous avons une expertise historique.

Nos clients continuent de nous faire confiance pour des projets d'envergure et nous recommandent ce qui indique que notre image de marque et nos efforts constants en matière d'innovation, de stratégie et d'efficacité opérationnelle portent leurs fruits.

## **2.4 Autres filiales**

### **(a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Cette filiale n'a aucune activité. Dans une optique de rationalisation nous comptons la liquider avant la fin de l'année.

### **(b) 8.2 MADRID DOLFINES Slu**

Cette filiale n'a pas obtenu les résultats escomptés. Dans une optique de rationalisation nous comptons la mettre en sommeil.

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

**Période du 01/01/2023 AU 30/06/2023****PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 30 juin 2023 dont le total est de 10.733.218,21 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégagant une perte de 2.355.150,50 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**1) PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Changement(s) de Méthode(s)**

- **D'évaluation**  
Néant.
- **De Présentation**  
Néant.

**2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE****2.1 LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours du premier semestre 2023.

- Le 15 février 2023, le Conseil d'administration a approuvé le projet d'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la SAS AEGIDE International
- Le 1<sup>er</sup> mars 2023, le Conseil d'administration usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 a :
  - Décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et décidé que :
    - Que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra excéder 5 euros, dans la limite d'un plafond global de 5.000.000 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet d'ajustement afin de tenir compte des opérations sur le capital,
    - Que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente délibération ne pourra à aucun moment :

- (i) excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente délibération dès lors que les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société dans les conditions définies par le Règlement général de l'AMF,
- (ii) excéder 5% de son capital lorsqu'elles sont acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion de scission ou d'apport

- approuvé le descriptif du programme de rachat d'actions ;

Il est à noter, qu'à ce jour ce programme de rachat d'action n'a pas été mis en œuvre.

- autorisé la création d'une Société sous forme de société par actions simplifiée, dénommée OhmeX-Services, au capital de 5.000 euros divisé en 5.000 actions de 1€ chacune détenu à 100% par Dolfines SA, ayant son siège dans les bureaux de Dolfines à Montigny-Le Bretonneux.

Cette filiale créée dans le but de promouvoir l'outil OHMe, a été enregistrée le 24 mai 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le n° 952 440 840.

➤ Le 25 avril 2023, le Conseil d'administration a :

- approuvé l'acquisition par DOLFINES SA de la totalité du capital et des droits de vote de la société AEGIDE INTERNATIONAL, soit 5.004 actions existantes pour un capital de 76.285,49 € ;
- approuvé les termes et conditions de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE INTERNATIONAL, soit 1.501 actions sur 5.004 composant le capital de ladite société ;
- autorisé l'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles dont la souscription, à libérer en rémunération de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE International ;
- décidé de déléguer au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence de la rémunération de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE International, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- examiné et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- décidé de soumettre à l'assemblée générale une résolution tendant au non-renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Yann LEPOUTRE et Monsieur Benoît VERNIZEAU, et à la nomination de Monsieur Rudolph HIDALGO et de Monsieur Jean-François CARMINATI.

Messieurs HIDALGO et CARMINATI ont été nommés administrateurs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023, en remplacement de Messieurs VERNIZEAU et LEPOUTRE dont les mandats n'ont pas été renouvelés.

Ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

- Le 7 juin 2023, le Conseil d'administration a :
  - pris acte de la démission de Monsieur Dominique MICHEL de son mandat d'administrateur ;
  - coopté Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Dominique MICHEL.  
Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.  
Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023
  
- Le 28 juin 2023, le Conseil d'administration a :
  - pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BOURDON de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général avec effet à l'issue de cette séance ;
  - nommé en qualité de Président du Conseil d'administration Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU pour la durée de son mandat d'administrateur, qui expirera lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
  
- Fin du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Yann LEPOUTRE  
Celui-ci étant lié à celui de son mandat d'administrateur, consécutivement au non-renouvellement de son mandat d'administrateur, son mandat de Directeur Général Délégué a pris fin, mettant un terme à ses fonctions.

## **2.2 LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES SUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023**

- Le 13 janvier 2023, pour répondre au souhait d'un fournisseur d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles et, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022 mettant en œuvre la 6<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, le Président-Directeur Général a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur ;
- Le 9 mai 2023, dans le cadre de l'acquisition d'AEGIDE International autorisée par le Conseil du 25 avril 2023, 110 309 477 actions nouvelles ont été émises, réservées à la société THESIGER International, soit une augmentation de capital 1.103.094,77 € ;
- Sur la période du 20 février au 30 juin 2023, dans le cadre du contrat et avenants signés avec la société NEGMA GROUP Ltd :
  - la Société a procédé à un tirage de 2M€ le 17/02/2023 correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
  - 11 demandes de conversions pour 800 OC ont été faites par NEGMA entre le 20 février et le 20 mars 2023, traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 2.000.000 €.
  - Ces 11 demandes de conversion effectuées sur la base d'un cours de bourses inférieur au nominal, elles ont donné lieu à un versement contractuel de soultes payées par l'émission de 634 obligations convertibles en actions.

Entre le 24 février et le 20 mars 2023, 740 OC émises lors du tirage du 17/02/2023 ont été converties à un cours inférieur au nominal conduisant au versement de soulte payée par l'émission de 634 OC.

- 5 demandes de conversions pour 142 OC ont été faites par NEGMA entre le 19 et le 30 juin 2023, traduites par l'émission de 147.500.000 d'actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 1.475.000 €.

Sur le premier semestre 2023, consécutivement aux décisions d'augmentations de capital, 476.601.477 actions nouvelles ont été créées soit une augmentation de capital de 4.766.014,77 euros.

Au 30 juin 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2022 de 265.056.262 actions à 741.657.739 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.650.562,62 € à 7.416.577,39 €

### **3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **– Méthode d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

#### Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours du premier semestre, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 539.694,31 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 2.938,57 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 1.524,68 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours des exercices 2018 et 2019, les études menées ont permis de déposer trois brevets.
- 2.320,82 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.

- 532.910,24 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Depuis octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2023, Dolfines a déposé 7 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Le projet OHMe est soutenu par l'ADEME qui a octroyé une aide à la Société pour un montant de 2.085.452 €, dont 1.564.089 € sous forme de subventions et 521.363 € sous forme d'avances remboursables. (les détails sont donnés en § 19)

Au 30/06/2023, les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 6.363.142 €.

#### – Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges. Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 30/06/2023, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 6.662.289 € dont :

<b><u>LIBELLE</u></b>	<b>Montant Brut début d'exercice</b>	<b>Augm / Dim</b>	<b>Montant Brut 30/06/2023</b>
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		<b>0</b>
- Frais de Recherche & Développement	5 825 300	537 842	<b>6 363 142</b>
- Logiciels	99 894	<36>	<b>99 857</b>
- Frais de dépôts de brevet	190 910	8 380	<b>199 290</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>6 116 103</u></b>	<b><u>546 186</u></b>	<b><u>6 662 289</u></b>

#### – Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Brevet	5 ans	- Logiciels	1 an
- Coûts de développement	5 ans	- Soft HSEA & Inspection	3 ans

Au 30/06/2023, le montant brut des Amortissements est de 1.405.369 € dont :

<b><u>LIBELLE</u></b>	<b>Montant Brut début d'exercice</b>	<b>Augm / Dim</b>	<b>Montant Brut 30/06/23</b>
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		<b>0</b>
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784	<430>	<b>1 161 354</b>
- Logiciels	98 088		<b>98 088</b>
- Frais de dépôts de brevet	136 007	9 920	<b>145 927</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 395 879</u></b>	<b><u>9 490</u></b>	<b><u>1 405 369</u></b>



#### 4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### – Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 30/06/2023, le montant brut des immobilisations corporelles est de 17.900.822 € décomposé comme suit :

##### 4-a) Installations techniques, matériels et équipements industriels

Au 30/06/2023, le montant brut est de 14.672.674 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 30/06/2023</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		<b>11 845 242</b>
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		<b>2 827 432</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 672 674</b>		<b>14 672 674</b>

##### Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dolfines SA en 2007. Il est de la classe des rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft). L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2022. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

##### 4-b) Autres immobilisations corporelles

Au 30/06/2023, le montant brut est de 272.341 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/2023</u>
- Install., Aménagements, Agencements	16 853	<8 913>	<b>7 940</b>
- Matériel de Transport	1 344		<b>1 344</b>
- Matériel Bureau & Informatique	134 759	<641>	<b>134 118</b>
- Mobilier	129 043	<104>	<b>128 939</b>
<b>TOTAL</b>	<b>281 998</b>	<b>&lt;9 658&gt;</b>	<b>272 341</b>

##### 4-c) Immobilisations en cours

Au 30/06/2023, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/2023</u>
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		<b>733 566</b>
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		<b>392 143</b>
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		<b>1 095 820</b>
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		<b>734 278</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 807</b>	<b>0</b>	<b>2 955 807</b>

#### **Informations sur l'appareil Sedlar 160 et Sedlar 250**

Au 30/06/2023, la valeur brute et des éléments corporels (matériels acquis non mis en service) et incorporels en cours des Sedlar 160 et Sedlar 250 est de 2.955.807 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de ces deux appareils ont été comptabilisées sur les exercices précédents pour un montant de 2.955.807 €, ramenant leurs valeurs nettes comptables à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable des appareils SEDLAR 160 et 250 sont données en paragraphe 5.

#### **– Méthodes et calculs des Amortissements**

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 30/06/2023, le montant brut des Amortissements est de 1.876.813 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/2023</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		<b>1 392 198</b>
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		<b>230 915</b>
- Matériels & Equipements	0		<b>0</b>
- Install., Aménagements, Agencements	10 815	<8 124>	<b>2 690</b>
- Matériel de Transport	1 344		<b>1 344</b>
- Matériel Bureau & Informatique	117 979	3 541	<b>121 521</b>
- Mobilier	127 867	278	<b>128 145</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 881 118</b>	<b>&lt;4 305&gt;</b>	<b>1 876 813</b>

#### **5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250**

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 30/06/2023
<b>Sur le Sedlar 160</b>			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
<b>Sur le Sedlar 250</b>			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 806,81 €</b>	<b>-2 955 806,81 €</b>	<b>0,00 €</b>

L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/22
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 672 674,16 €</b>	<b>-1 623 113,75 €</b>	<b>-9 049 560,41 €</b>	<b>-2 900 000,00 €</b>	<b>-1 100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Au 30/06/2023, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/2022
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674	-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709		-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098		-1 830 098		0
<b>TOTAL</b>	<b>17 628 481</b>	<b>-1 623 113</b>	<b>-14 905 368</b>	<b>-1 100 000</b>	<b>0</b>

Au 30/06/2023 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.368 €

### **Informations sur l'appareil Sedlar 160**

L'appareil de forage Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée. Il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

Nous cherchons à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, mais la situation très ralentie du marché du forage depuis la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 ne facilite pas la recherche de client.

**Informations sur l'appareil Sedlar 250**

La construction de cet appareil conçu par Dolfines SA a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil visant au développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow Oil n'a finalement pas été activé et la construction de l'appareil a été interrompue.

DOLFINES SA avait acquis des équipements périphériques neufs dédiés à cet appareil dont certains ont pu être cédés sur les exercices antérieurs.

**6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans sept sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital,
- 8.2 Madrid Dolfines Slu, à hauteur de 100 % du capital,
- OhmeX-Servicces SAS, à hauteur de 100 % du capital,
- AEGIDE INTERNATIONAL SAS, à hauteur de 100 % du capital.

**DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 30 juin 2023.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

**FEUMAG**

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 30 juin 2023, la provision a été maintenue pour ce même montant.

**DIETSWELL DO BRASIL**

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

**8.2 FRANCE SAS**

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés à 113.765,95 € comptabilisés sur l'exercice 2021.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

**8.2 MADRID DOLFINES Slu**

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

**OhmeX-Services SAS**

Cette filiale créée en mai 2023, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 5.000 €.

Les frais de constitution de cette filiale se sont élevés à 5.946,72 € comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

**AEGIDE INTERNATIONAL SAS**

Cette filiale acquise en mai 2023, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 1.901.000 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés à 137.624,90 € comptabilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 30/06/2023, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

**7) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS****DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 77.036,72 € au 31 décembre 2022.

Sur l'exercice, les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.660,88 € au titre de 2022 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.

Le solde de cette avance au 30/06/2023 s'élève à 78.697,60 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 4.07 % ont été calculés pour un montant de 1.554,81 € au titre du premier semestre 2023.

**DIETSWELL DO BRASIL**

Le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DIETSWELL DO BRASIL s'élevait à 35.498,71 € au 31 décembre 2022.

Sur l'exercice, les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.609,00 € au titre de 2022 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.

Le solde de cette avance au 30/06/2023 s'élève à 37.107,71 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 4,07 % ont été calculés pour un montant de 748,94 € au titre du premier semestre 2023.

**FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)**

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties.

DOLFINES SA a consenti une avance à FACTORIG dont le solde au 31/12/2022 s'élevait à 3.276,26 €.

Le solde de cette avance au 30/06/2023 s'élève à 3.276,26 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 4,07 % ont été calculés pour un montant de 66,12€ au titre du premier semestre 2023.

### **8.2 FRANCE SAS**

Le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale 8.2 FRANCE SAS s'élevait à 181.000,00 € au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consentie des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 FRANCE SAS. Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 295.000 €, augmentant ainsi le compte courant,
- les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.346,83 € au titre de 2022 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 30/06/2023 s'élève à 477.346,83 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 4,07 % ont été calculés pour un montant de 7.960,45 € au titre de du premier semestre 2023.

### **8.2 MADRID DOLFINES Slu**

Le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale 8.2 Madrid Dolfines s'élevait à 30.700,70 € au 31 décembre 2022.

Sur l'exercice, les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 280,93 € au titre de 2022 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant.

Le solde de cette avance au 30/06/2023 s'élève à 30.981,63 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 4,07 % ont été calculés pour un montant de 625,29 € au titre du premier semestre 2023.

Sur le premier semestre 2023, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 30/06/2023 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à 0 €.

## **8) CREANCES CLIENTS**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2022 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 418.797,44 €.

Sur l'exercice cette provision a été diminué de 1.114,23€ du fait de l'impact d'écart de change sur les créances en devises.

Au 30/06/2023, le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 417.683,21 €

## 9) DETTES FINANCIERES

### **EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND**

- Green Bonds 2021

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Au 30/06/2023 cette dette a été intégralement remboursés.

- Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

- ❖ montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au 30/06/2023, le solde du capital restant dû s'élève à 714.974€.

### **EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (OCABSA)**

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenants des 8 avril 2022, 11 mai et 19 juin 2023 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage le 17/02/2023 de 2 M€ correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.



- 11 demandes de conversions pour 800 OC ont été faites par NEGMA entre le 20 février et le 20 mars 2023

A compter de la deuxième conversion le 24/02/2023, les conversions ont été effectuées sur la base d'un cours de Bourse inférieur au nominal. Elles ont donné lieu à un versement contractuel d'une soulte, soit le différentiel entre le nombre d'actions effectivement émises et le nombre d'actions qui auraient dû être émises sur la base d'un cours fixé contractuellement (VWAP le plus bas des 15 derniers jours de cotation précédant la conversion décoté de 8%) et le cours de clôture précédant la date de conversion.

Entre le 24 février et le 20 mars 2023, 740 OC émises lors du tirage du 17/02/2023 ont été converties à un cours inférieur au nominal conduisant au versement de soulte payée par l'émission de 634 OC.

- 5 demandes de conversions pour 142 OC ont été faites par NEGMA entre le 19 et le 30 juin 2023
- les écarts de conversion ont été imputés sur le compte « Prime de conversions d'obligations en actions » pour un montant de 1.120.000 €.

Au 30/06/2023, le solde du compte NEGMA est de 1.230.000 €, soit 492 OC constituant le solde de la soulte restant dû.

#### **AEGIDE INTERNATIONAL SAS**

AEGIDE a consenti une avance en compte courant à la société DOLFINES en juin 2023 de 90.000,00€.

Le solde du compte courant d'AEGIDE au 30/06/2023 s'élève donc à 90.000,00€.

## **10) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 31/12/2022 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 15.316,46 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 15.316,46 €

Au 30/06/2023, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 0€.

## **11) OPERATIONS EN DEVICES**

- **DOLFINES France :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux Oanda de la date de facture, il en est de même pour les règlements en devises.

- **DOLFINES ABU-DHABI :**

La comptabilité d'Abu-Dhabi est tenue en monnaie locale soit l'AED. Les comptes de la succursale sont intégrés chez DOLFINES SA au cours de clôture, soit le 30 juin 2023.

Les comptes interco sont retraités en écart de change afin d'être soldés.

**12) OPERATIONS A LONG TERME**

Néant.

**13) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 103.297,47 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 30 juin 2023.

**▪ Produits constatés d'avance**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 30 juin 2023.

Au 30/06/2023, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 0 €.

**14) ACOMPTES VERSES**

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 12.615,85 € au 30 juin 2023 correspond à des avances diverses sur commandes.

**15) RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Au 30 juin 2023, le total des charges exceptionnelles s'élève à 569,73 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	3,85 €
➤ sur des opérations en capital	565,73 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 30 juin 2023, le total des produits exceptionnels s'élève à 120.189,55 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	120.184,72 €
➤ sur des opérations en capital	4,83 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 30 décembre 2023 est donc un produit de 119.619,97 €

**16) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les honoraires comptabilisés au cours du premier semestre 2023 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2022 s'établissent à 19.786,05 € HT. De plus 6.800,00 € HT ont été comptabilisés au titres des travaux et rapports effectués pour des augmentations de capital.

**17) CHANGEMENT DE METHODES**

Hormis la tenue de la comptabilité de DOLFINES ABU-DHABI en devise locale (AED), il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

## **18) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### *1) Succursale à ABU-DHABI :*

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome tenue depuis ABU-DHABI en devises locale, les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2023, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

## **19) AVANCES CONDITIONNEES et SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

### ▪ **Projet EOLFLOAT™**

En octobre 2017, ce projet a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros, qui s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019.

L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant total à 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2<sup>e</sup> semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 30/06/23, le montant de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

### ▪ **Projet OHMe**

En juin 2022, ce projet a été déposé auprès de l'ADEME pour un budget total de 3.074.232 €, 100% de ce montant ont été jugé éligibles et retenus pour l'octroi d'aides sur les coûts engagés entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2024.

L'aide consentie par l'ADEME est de 2.085.452 € répartis de la manière suivante :

- 1.564.089 €, sous forme de subventions, soit 75% ;
- 521.363 €, sous forme d'avances remboursables, soit 25%.

Un contrat signé avec l'ADEME spécifie les étapes des versements de l'aide :

- Une avance à notification de 15%, à la signature du contrat ;
- Le solde réparti sur des étapes clés dont la première a été fixée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mai 2023.

Le 5 juin 2023, l'ADEME a versé l'avance à notification de 312.817,80 €, soit 15% de montant de l'aide répartis à hauteur de 25% en avances conditionnées et 75% en subventions d'investissement.

Au 30 juin 2023, les soldes pour le projet OHMe sont :

- 234.613,35 €, en subventions d'investissements
- 78.204,45 €, en avances conditionnées

*Nota :* Le 20 juin 2023, la société a remis à l'ADEME un état récapitulatif des dépenses engagées du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mai 2023 (Etape Clé 1) pour un montant de 1.223.478 €.

#### ▪ Assurance Prospection BPI France pour l'Arabie Saoudite

En août 2022, il a été déposé un dossier de demande d'assurance prospection auprès de BPI France, le contrat a été signé le 10 janvier 2023, dont les principaux éléments sont :

- Budget garanti 150.000 €
- Date du début de la période de prospection 01/09/2022
- Période de prospection 01/09/2022 au 31/08/2025 (3ans)
- Quotité garantie 65%
- Indemnité provisionnelle initiale 48.750 €
- Prime 4.500 €
- 1<sup>er</sup> versement 44.250 €

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, BPI France a effectué le 1<sup>er</sup> versement de 44.250 € comptabilisés en avances conditionnées. Au 30 juin 2023, le solde de l'avance conditionnée au titre de cette assurance prospection est de 44.250 €

Ainsi au 30 juin 2023, les soldes sont :

- Avances Conditionnées 1.795.322,35 €
- Subventions d'investissement 234.613,35 €

## 20) EFFECTIF AU 30 JUIN 2023

L'effectif au 30 juin 2023 est de 18 Salariés

- 14 Sièges
- 4 Expatriés

## 21) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière. Au 30/06/2023, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 225 K€.

## 22) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2023

- Dans le cadre du contrat et avenants signés avec la société NEGMA GROUP Ltd,

Pour rappel (cf. § 2.2) les 11 demandes de conversion effectuées entre le 24 février et le 20 mars 2020 sur la base d'un cours de bourses inférieur au nominal, ont donné lieu à un versement contractuel de soultes payées par l'émission de 634 obligations convertibles en actions. Entre le 19 et le 30 juin 2023, 142 OC ont été converties.

Au 30 juin 2023, le solde de ces soultes restant à convertir était de 492 OC.

- 10 demandes de conversions pour 172 OC ont été faites par NEGMA entre le 3 et le 28 juillet 2023, traduites par l'émission de 147.500.000 d'actions nouvelles. En conclusion,

Sur la période du 1<sup>e</sup> juillet 2023 au jour de rédaction du présent rapport, consécutivement aux décisions d'augmentations de capital, 2.218.055.554 actions nouvelles ont été créées soit une augmentation de capital de 22.180.555,54 euros.

A ce jour, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2023 de 741.657.739 actions à 2.959.713.293 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 7.416.577.39 € à 29.597.132,93 €.

➤ *Dans le cadre du contrat ADEME – Aide projet OHMe*

L'état récapitulatif des dépenses engagées au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mai 2023 (étape clé n°1) déposé auprès de l'ADME en juin 2023 a été retenu dans son intégralité. Cette acceptation a donné lieu à un deuxième versement en août 2023 de l'ADEME d'un montant de 822.525 €. Ce montant a été comptabilisé comme suit :

- 75% en subventions d'investissements, soit 616.894 €
- 25% en avances conditionnées, soit 205.631 €

## 23) AUTRES INFORMATIONS

Néant

## 24) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 30 juin 2023 :

- Emissions garanties bancaires

### 30-juin-23

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
28-juin-22	SOUSSION	10-mai-25	ADNOC DRILLING	33 056 €
29-mars-21	SOUSSION	31-janv.-24	MELLITAH	72 535 €
30-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015€
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	70 795 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-23	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUSSION		GROUPEMENT REGGANE	244 156 €
				<b>450 542 €</b>

**25) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Au 30 juin 2023, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	265 056 262	0,01 €
2. Actions émises pendant la période	476 601 477	0,01 €
3. Actions annulées	-	
<b>Actions composant le capital social au 30/06/2023</b>	<b>741 657 739</b>	<b>0,01 €</b>

**26) RESERVES**

Au 30 juin 2023, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	19 146 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 335 €</b>

**27) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	2 650 563	4 838 198	19 335	0		0	-4 077 658	29 074	3 459 511
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 077 658			4 077 658		0
Imputation Ecart Conversion Succursales				58 988					58 988
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	4 766 015								4 766 015
Primes d'Emission									0
Prime de Conversion		-1 652 795						0	-1 652 795
Subventions d'investissement									234 613
Ecart de Conversion des succursales								0	0
Résultat de la période							-2 355 151		-2 355 151
Amort. Dérogatoires									0
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>7 416 577</b>	<b>3 185 403</b>	<b>19 335</b>	<b>-4 018 670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 355 151</b>	<b>29 074</b>	<b>4 511 182</b>

**28) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES**

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.